

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 29 novembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DÉPUTÉ DE TIMISKAMING

M. le Président: Je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le député de Timiskaming a demandé à soulever la question de privilège. Cette question de privilège intéresse un autre député, qui ne peut pas être présent ici pour le moment.

Conformément à l'usage, je soumettrai cette affaire à la Chambre lorsque notre collègue, le député de Timiskaming, aura pu contacter l'autre député, de telle sorte que tous les députés directement intéressés soient présents à la Chambre lorsque cette affaire sera entendue.

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, nous avons informé la députée de Sudbury que nous allons soulever la question de privilège.

La question n'intéresse pas que ma personne—mon intégrité et mon honnêteté—mais aussi ma circonscription. Je voudrais qu'on en discute le plus tôt possible, car les accusations qui ont été portées éclaboussent ma personne, les membres de ma famille et les gens que je représente ici.

• (1010)

M. le Président: La Chambre comprend la situation du député, je crois. J'espère que des dispositions pourront être prises pour que la Chambre soit saisie de cette affaire au plus tôt.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gerry Weiner (au nom du ministre du Travail) propose: Que le projet de loi C-44, Loi modifiant le Code canadien du travail (accréditation régionale) soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité législatif A.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Nous abordons donc le débat. L'honorable député de Trois-Rivières a la parole.

M. Cooper: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Mme le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

[Traduction]

M. Cooper: Madame la présidente, je crois vous avoir entendu dire comité législatif. Je pense qu'il y aurait consentement unanime à ce que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier ce projet de loi parce que tous s'entendent pour dire qu'il faut que ce dernier franchisse les trois étapes aujourd'hui.

M. Dingwall: Madame la présidente, il n'y a pas eu de discussions entre l'opposition officielle et le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pour que la Chambre se forme en comité plénier. Cependant, après avoir entendu les interventions du député d'en face, nous sommes disposés à ce que la question soit étudiée en comité plénier.

La prochaine fois, le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous informer à l'avance.

M. Murphy: Madame la présidente, nous avons bel et bien compris que cette question serait discutée au-